

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Terragilis : enfin du concret pour construire plus durable



Terragilis œuvre désormais en région pour porter le bâtiment "durable", qui permet d'avoir une approche globale lors de la construction des programmes. Photo Terragilis

La démarche "Bâtiments durables Bourgogne-Franche-Comté" vient d'être lancée fin octobre. Plus qu'un label, c'est un véritable accompagnement des projets de construction et de réhabilitation ainsi que des professionnels du secteur qui est proposé. Décryptage.

Il aura fallu un an et demi de travail, piloté par le Pôle énergie et l'Ademe, pour que l'association Terragilis soit constituée, cet automne, en Bourgogne-Franche-Comté pour porter la démarche "Bâtiments durables" (BDBFC). Une démarche née il y a quinze ans

en Paca, aujourd'hui déployée dans cinq régions, qui propose une alternative aux labels qualité dont les maîtres d'ouvrage (collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux...) sont peu friands. « Moins de 1,5 % de la surface des bâtiments font l'objet d'une demande de labellisation dans notre région », explique Antonin Madeline, coordinateur de la démarche BDBFC.

Terragilis propose « une recette de tout ce à quoi il faut penser aux différentes phases d'avancement pour avoir un bâtiment » qui s'inscrit dans les canons du développement durable, explique-t-il. Cette recette n'est pas sortie de nulle part : elle est le fruit du travail conduit par le Pôle énergie et l'Ademe

« L'un des objectifs est de rendre un projet durable aussi facile à mener qu'un projet classique. »

Antonin Madeline, coordinateur de la démarche BDBFC



avec une soixantaine de professionnels du bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté.

Ensemble, ces acteurs ont bâti une grille d'évaluation en sept points qui permet, pour chaque opération (construction ou réno-

diagnostics, le suivi d'un chantier à faible nuisance...), "territoire, site et biodiversité" ou encore "ressources et matériaux" font partie des thèmes (voir encadré). Cette grille d'évaluation aborde ainsi la question de l'impact du projet « sur la dynamique du territoire » ou, souvent négligées, les questions liées à « la gestion de l'eau ».

Au lancement de la démarche BDBFC, une quinzaine de personnes (architectes, techniciens de bureaux d'études ou assistants à la maîtrise d'ouvrage) ont été formées pour être des "accompagnateurs". « Une nouvelle session de formation sera organisée début 2023 », conclut Antonin Madeline.

Alexandra CACCIVIO

Trois projets pilotes déjà accompagnés dans la région



La rénovation de bâtiments pour l'institut de Tramayes est la première opération inscrite dans la démarche en Saône-et-Loire. Photo JSL/D.V.

Trois premiers projets ont été retenus comme opérations pilotes dans la région :

- Le tiers-lieu de Breigny (Côte-d'Or) : réhabilitation d'un ensemble de bâtiments composé de la boulangerie et du logement communal pour créer un tiers-lieu.
- L'institut de Tramayes (Saône-et-Loire) : réhabilitation de l'ancienne école pour accueillir un institut d'enseignement en milieu rural sur l'économie sociale et solidaire.
- La crèche de Saint-Ferjeux à Besançon (Doubs) : réhabilitation complète d'une crèche de 1 000 m² dans le cadre du schéma de rénovation des écoles de la ville.

REPÈRES

■ Terragilis

Créée en avril 2021, Terragilis est une association interprofessionnelle créée avec le soutien du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté et de l'Ademe Bourgogne-Franche-Comté. Elle regroupe à ce jour 37 adhérents, collectivités, architectes, bureaux d'études, entreprises, experts, organisations professionnelles (Capeb, FPB...).

Elle a pour but de répondre aux enjeux écologiques de notre époque en aidant les professionnels à s'approprier des démarches qualité sur leurs projets. C'est elle qui porte la démarche "Bâtiments durables BFC".

■ Contact

Mail : contact@terrabilis.fr
Tel. 07.50.59.61.03
Site : www.terrabilis.fr

Un processus d'évaluation sur sept thèmes et en trois phases



Deux sessions de formation des futurs accompagnateurs de projets ont déjà été organisées dans la région. Photo Terragilis

Les opérations sont examinées à partir d'une grille d'évaluation de 350 critères. Ils couvrent sept thèmes permettant de ne pas réduire la qualité environnementale à la technique ou à l'énergie : "gestion de projet", "territoire, site et biodiversité", "solidaire, social et économie", "énergie", "eau", "ressources et matériaux" et "confort et santé".

Une commission composée de professionnels reconnus et bénévoles réalise par ailleurs une évaluation sur la base d'échanges avec les porteurs de projet et attribue des points complémentaires. Originalité de la démarche, cette commission rend un avis en trois temps : lors de la phase de conception du projet mais aussi à la livraison du chantier et deux ans après le début de l'exploitation.